

Réf. : *AGP154/2021-37*

Lille, le

08 FEV. 2021

Service sécurité risques et crises
Unité gestion des risques et crises

Le directeur

Affaire suivie par : Sophie Lacherez
Tél. : 03 28 03 85 26
sophie.lacherez@nord.gouv.fr

à
destinataires in fine

Recommandé avec AR

Objet : Notification d'un arrêté préfectoral de porter-à-connaissance

Pièces jointes :

Pièce jointe n°1 : Arrêté préfectoral du 26 janvier 2021 et ses annexes
Pièce jointe n°2 : Intégration du risque d'inondation par débordement des canaux des wateringues dans l'urbanisme

Votre territoire est soumis à un risque d'inondation par débordement des canaux des wateringues. Ce risque a fait l'objet d'une étude en 2013 par le bureau d'études Hydratec, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais.

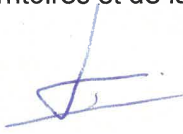
Les résultats de cette étude ont été portés à votre connaissance en 2014 par la DREAL du Nord-Pas-de-Calais sous la forme de cartographies au 1/50 000° (deux cartes par territoire, une pour chaque scénario de modélisation retenu). Toutefois l'absence d'une cartographie unique par secteur et d'une doctrine pour l'accompagner constitue aujourd'hui un frein à l'intégration efficace de ce risque dans l'urbanisme. L'échelle des cartographies n'était par ailleurs pas suffisamment précise pour permettre d'y associer des règles d'urbanisme.

C'est pour cette raison que la DDTM du Nord a mené en 2020 un travail de synthèse à partir de cette étude, qui a permis la création d'une cartographie unique au 1/5000° (précision à la parcelle) du risque d'inondation par débordement des canaux des wateringues sur votre territoire et d'une doctrine permettant d'intégrer ce risque dans l'urbanisme.

L'objet du présent courrier est ainsi de vous transmettre l'**arrêté préfectoral du 26 janvier 2021, qui porte à votre connaissance cette nouvelle cartographie (pièce jointe n°1)**, et de vous proposer un **outil pour la prise en compte de cette nouvelle donnée dans l'urbanisme (pièce jointe n°2)**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter des éléments complémentaires.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer



Eric FISSE

Liste des destinataires :

Armbouts-Cappel	Bergues	Bierne
Bourbourg	Brouckerque	Cappelle-Brouck
Capelle-la-Grande	Coudekerque-Branche	Craywick
Drincham	Dunkerque	Eringhem
Ghyvelde	Grande-Synthe	Grand-Fort-Philippe
Gravelines	Holque	Hondschoote
Hoyville	Killem	Leffrinckoucke
Looberghe	Loon-Plage	Merckeghem
Millam	Nieurlet	Noordpeene
Pitgam	Quaëdypre	Saint-Georges-sur-l'Aa
Saint-Momelin	Saint-Pierre-Brouck	Socx
Spycker	Steene	Téteghem-Coudekerque-Village
Uxem	Warhem	Watten
Zuydcoote		

Communauté de communes des Hauts de Flandre	Communauté de communes de Flandre intérieure	Communauté urbaine de Dunkerque
---	--	---------------------------------